

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr.

ROUBAIX, LE 4 JUILLET 1880

DERNIERE HEURE

LE VOTE D'HIER DU SENAT ET LA PRESSE DE PARIS

Les journaux de droite du matin félicitent le Sénat du vote qu'il a eu le courage d'émettre hier.

Le Sénat, organe du centre gauche, dit que le Sénat a justifié la confiance que le pays mettait en lui.

Les journaux de gauche modérés engagent la Chambre à voter l'amendement de M. Bonnier au lieu de M. Labiche que le Sénat, selon eux, a acceptés sans suite.

La République française, organe de M. Gambetta, exprime « on ne peut le dire » sur les vœux de l'Union républicaine que l'annulation se fera pleine et entière.

Les journaux d'extrême-gauche tiennent un langage plus violent encore et plus menaçant contre le Sénat qu'ils disent-ils, s'est suicidé hier.

LE PARQUET DE PARIS

Le Journal officiel d'aujourd'hui qui n'a pas encore paru à l'heure où je vous rédige, doit publier des décrets renouvelant en grande partie le parquet de Paris.

Quatre de ces magistrats ont donné leur démission; quatre autres sont renommés.

LES PARQUETS DES DEPARTEMENTS

Le Journal officiel publie aussi des nominations pour le remplacement des procureurs et des substituts de procureurs dont les démissions arrivent plus nombreuses que jamais au Ministère de la justice.

L'AFFAIRE D'APT

La cour de cassation a cassé, hier, l'arrêt de la cour d'appel de Nîmes sur l'affaire des élections d'Apt.

Le Gouvernement et les lois

L'arrêt de cassation pris par le préfet du département du Nord montre bien dans quelle voie de violence arbitraire s'engage le gouvernement.

Pour savoir s'il y a une loi et quelle est cette loi, il y avait jusqu'ici, en France et ailleurs encore, une institution, celle-là vraiment « existante »; elle s'appelle la magistrature.

En bien! c'est ce que le gouvernement n'a pas voulu. Ces juges avaient été saisis, et ils avaient commencé à Lille à se déclarer contre les prétentions du ministère.

Il a aussitôt élevé le conflit, sous prétexte que son attente constituait une « mesure de haute police et de gouvernement », contre laquelle les citoyens lésés n'avaient aucun recours judiciaire.

Monsieur commanda une tasse de chocolat et déposa, sans perdre de temps, un journal qu'il choisit entre plusieurs autres.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERCTIONS: Annonces: la ligne... 25 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal...

tendent la décision des tribunaux. Serait-il donc vrai qu'aujourd'hui en France, sous une rubrique qui se prétend libérale, il existe un pouvoir de haute police permettant de porter atteinte au domicile, à la liberté individuelle, à la propriété des citoyens, sans que les tribunaux puissent même examiner si la loi autorise ces violences sans qu'on ait d'autres garanties que le caprice omnipotent des personnages divers que le triumvirat de tel ou tel parti aurait porté au pouvoir!

Voici, du reste, qui engage plus particulièrement la responsabilité du gouvernement. C'est arbitraire dont il prétend user n'est pas une nécessité qui lui est imposée par une législation qu'il respecte. Non, M. Cazot l'avait dit dans son discours: en admettant même les lois prétendues « existantes », deux voies s'ouvraient devant le gouvernement: la voie judiciaire ou la voie administrative. Il pouvait choisir la première, il pouvait faire constater un délit ou une contravention à la charge des congrégations, et les poursuivre devant les tribunaux, qui eussent statué avec une autorité que tous auraient reconnue. C'est volontairement et sciemment qu'il a préféré l'autre voie, et cela parce qu'il considérait sans doute comme plus conforme à ses principes de soustraire tout à la justice du pays. Voilà les gens qui affectent de célébrer le 14 juillet prochain, dans l'anniversaire de la prise de la Bastille, la fin du régime des lettres de cachet!

Nous ne croyons pas qu'il existe un pays en Europe où un gouvernement eût osé déclarer aussi cyniquement sa préférence pour le système qui refuse des juges aux citoyens se disant atteints dans leur propriété, leur liberté et leur domicile! On le voit, la question dépasse de beaucoup les Jésuites, si intéressante et si respectable que soit leur cause. Il s'agit des principes mêmes que nos adversaires eux-mêmes appellent jusqu'ici les « conquêtes de 1870 ».

Ce ne sont pas du reste seulement les débats judiciaires que redoute le gouvernement. Il est si honteux de sa besogne qu'il a peur de la voir discuter même devant une Chambre qui lui est dévouée. Vendredi, Mgr Freppel avait manifesté l'intention d'adresser une question au ministre sur l'exécution des décrets.

M. Gambetta a tout fait pour l'empêcher. Traitement de tous les usages et à toutes les convenances, il a essayé de lasser la patience de l'interrogateur incommode, en faisant prolonger indéfiniment une discussion financière que, malgré son importance, personne n'écouloit. Ruses pures, actes de force, il employait tout à cet effet. La majorité elle-même en était humiliée et agacée. Mais cette manœuvre vaine n'a pu faire lever pied à l'avis de M. Cazot. A plus de sept heures du soir, il a bien fallu finir par l'entendre. On a lu sa protestation, à la fois très ferme et très modérée. On a vu, par sa réplique, qu'il se place, comme nos amis du Sénat, sur le terrain du droit commun et des « libertés publiques ». Dans sa bouche, cette déclaration a une importance sur laquelle nous n'avons pas besoin d'insister.

M. Constant a répondu par des fanfaronnades d'arbitraire qui ont nécessairement charmé les « libéraux » de la gauche. Quel accès d'enthousiasme toutes les fois que le ministre parlait de « force », de « exécution rigoureuse ». Ces hommes mêmes possèdent de véritables hurléments quand Mgr Freppel parlait de « droit » et de « liberté ». Du reste, retenons du discours de M. Constant la revendication de sa responsabilité dans tous les attentats commis par ses agents. Cette déclaration pourra lui être rappelée plus qu'il ne le voudra le jour où les intéressés lui demanderont compte, devant la justice du pays, des violences dont ils ont été victimes.

QUE VA FAIRE LE GOUVERNEMENT ?

On lit dans l'Univers: « Des notes officieuses de l'Agence Havas et des divers renseignements que nous avons reçus, il résulte que le gouvernement a fait un véritable hurlement quand Mgr Freppel parlait de « droit » et de « liberté ».

« Des derniers avis nous venant hier, mais peut-être ont-ils tort aujourd'hui. Le gouvernement ayant plusieurs fois changé d'avis, quant à l'exécution des décrets, promet bien de changer encore. A après s'être promis d'exécuter coûte que coûte toutes

les congrégations le même jour, n'a-t-il pas trouvé plus habile de s'en prendre d'abord aux seuls jésuites? Continuera-t-il de frapper en détail ou fera-t-il une exécution générale? Voudra-t-il agir vite ou attendre? »

D'après des informations que nous croyons sûres, voici quel est, depuis quelques jours, son plan.

Les jésuites, pros crits par un décret spécial, n'étant plus la préoccupation du cabinet, il s'efforce par des démarches officieuses et des protestations de respect d'obtenir des demandes d'autorisation. M. de Freycinet, chez qui le sens politique paraît aussi étonné que le sens de la justice et de l'honneur, ne doute pas, dit-on, d'arriver ainsi à rompre le faisceau des congréganistes non autorisés.

On comprend, leur fait-il dire, les sentiments de fraternité, de dignité qui vous ont liés aux jésuites, tant qu'ils ont été la majorité; mais plus, la question en ce qui concerne est vide; pourquoi sacrifier vos intérêts, qui sont aussi ceux de la religion elle-même, à une cause pour laquelle vous ne pouvez plus rien.

Tel est le thème. On devine les développements que MM. de Freycinet, Cazot et Constant, peut lui donner.

Cette campagne prouve d'abord que M. de Freycinet, ses collègues et ses agents, vivant dans un milieu où la haute notion du devoir est perdue, ne connaissent pas les hommes auxquels ils s'adressent. Elle prouve ensuite que ces profonds politiques ne se sont pas rendu compte des dispositions fondamentales de leurs décrets.

« Ils veulent faire espérer l'autorisation, mais ils ont exclu du droit même de la demander toutes les congrégations dont le supérieur réside hors de France. Il y en a vingt; elles sont des plus anciennes, des plus répandues et ont, par conséquent, une importance toute particulière. Devant la disposition qui les met hors la loi, que signifient les ouvertures d'aujourd'hui? »

« A ce premier obstacle qu'ils ne peuvent vaincre, nos ministres en ont sottement joint un autre, qui, sans être aussi absolu, donne le même résultat: aucune congrégation d'hommes, que son supérieur général soit à Rome ou en France, ne pourra être autorisée autrement que par une loi.

« Or n'est-il pas évident pour tout le monde que jamais la Chambre des députés ne voudra autoriser une congrégation quelconque? »

« Si le projet de loi relatif à la suppression de la Chambre, au contrôle de MM. Gent, Bonnet-Duverdière, Naquet, Clémenceux, de tous ces matérialistes grossiers, féroces, cyniques, qui forment la majorité, quel serait le résultat de cette détermination? Les vœux de religion seraient bafoués, les ordres de la majorité justifiés par le blasphème leur refusé, et j'en suis sûr, n'auraient provoqué contre l'Eglise plus d'indignés outrages.

« Voilà ce qu'aboutiraient, si elles pouvaient être écoutées, les ouvertures que fait ou fait faire en ce moment M. de Freycinet.

« N'est-ce pas assez pour lui de persécuter les ordres religieux, et croit-il qu'il lui sera donné de les dés honorer? Qu'il renonce à ce vain espoir! Ces hommes auxquels il s'attaque, un jour par la menace, le lendemain par d'hypocrites marques de défiance, ceux qui parlent toujours la dignité et l'honneur et qu'on ne trompe pas quand il s'agit du devoir. »

« EUGÈNE VEUILLON. »

L'EXÉCUTION DES DÉCRETS

Une dépêche de Chambéry annonce que le gouvernement italien s'est ému de l'exécution des décrets de Marcellines sommé par arrêté préfectoral « d'évacuer le territoire français dans les quarante-huit heures sous peine d'être reconduites à la frontière en voiture cellulaire ».

L'honneur français avait protesté contre ces violences républicaines. Le gouvernement italien a fait connaître directement son intervention à l'avocat des expulsés.

M. Saisset-Schneider, préfet de la Savoie (un renégat du parti conservateur, vient d'accorder aux Dames Marcellines, un suris de huit jours en attendant une solution diplomatique.

Deux commissaires de police de Nancy ont donné leur démission pour n'avoir pas à concourir à l'exécution.

LES DÉCRETS DU 29 MARS CONDAMNÉS PAR LES TRIBUNAUX

Angers, 3 juillet, 9 h. 30 soir. Sur le référé introduit par les Jésuites, le président du tribunal civil repousse le déclinaire du Préfet et se déclare compétent, il renvoie au 6 juillet pour les débats sur le fonds.

M. Lambert, substitut à Angers, vient de donner sa démission.

La protection des Anglais par... les Français

Nous avons déjà fait connaître les craintes qui se manifestent à propos du projet de traité avec l'Angleterre, et que les renseignements recueillis ne légitiment que trop.

Pendant que les métallurgistes français vont porter leurs plaintes au Sénat et le supplient de les défendre contre les entrainements du ministère, les Anglais sont dans la joie et font fête à M. Say et à M. Challemel-Lacour, son successeur qu'ils appellent un « ferret adapté de l'ère échange ».

Le Cobden-Club organise en ce moment un banquet pour souhaiter la bienvenue à notre nouvel ambassadeur, et lui offrir le titre de membre du club.

Les premiers négociateurs français considérés comme les protecteurs du commerce anglais par les Anglais eux-mêmes il y a quelques années.

LETRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier) Paris, le 3 juillet 1880.

La Bourse et le monde des affaires qui, depuis longtemps, se montraient indifférents à la politique intérieure, s'en sont vivement préoccupés cette semaine. C'est là la seule cause de la baisse qui s'est produite à plusieurs reprises sur nos fonds d'Etat.

Hier soir, à la petite Bourse, le 3 0/0 est tombé à 119 fr. sous le coup de nouvelles de Béziers et de l'éventualité d'un conflit entre les deux Chambres au sujet de l'amnistie.

Cette disposition des esprits sur le marché de Paris est d'autant plus remarquable que le personnel de la spéculation y est surtout composé d'étrangers dont les impressions ne relèvent guère que de l'ordre européen. Quant à la minorité française, sceptique par tempérament; elle ne s'affecte guère de ce qui peut la toucher matériellement.

Eh bien! il est arrivé depuis huit jours, par suite des complications de notre politique intérieure, amnistie, exécution des décrets du 29 mars, fête du 14 juillet, que chacun à la Bourse, sans distinction de nationalité, a cru qu'il y avait de justes motifs de s'inquiéter.

Les étrangers, en lisant les appréciations de leurs journaux sur l'exécution des décrets, appréciations sévères et qui nesont pas de nature à faire croire que la Chambre va s'arrêter dans la voie révolutionnaire où elle est entrée, ont d'autant plus vendu que les décisions de la conférence de Berlin au sujet de la question turco-grecque sont de nature à provoquer de sérieuses hypothèses.

Les Français ont agi de même sous le coup des ordres venus de la province et de des points noirs accumulés à l'horizon parlementaire. Et ne croyez pas que ces points noirs procèdent seulement de la lutte ouverte entre les républicains et les conservateurs, la question financière y entre pour une bonne part. Il est en effet, manifeste que dans la haute banque aussi bien que parmi les rentiers, les deux dégrèvements simultanés sur les sucres et sur les

vins ne sont pas approuvés. Non pas approuvés. Non pas que l'on soit inquiet sur les conséquences que pourra avoir sur le Trésor le sacrifice de 130 millions pour 1881. Mais on se demande, alors que pour les années qui suivront c'est encore et toujours sur les plus values que l'on compte, si ces plus values sont définitivement acquises au point de ne pouvoir être affectées ni par l'imprévu purement économique, ni par l'imprévu résultant des événements politiques intérieurs ou extérieurs? Dans ces conditions on préfère en outre en considération l'extension normale de nos dépenses et de nos travaux extraordinaires, il est tout naturel que le monde financier auquel je viens de faire allusion insiste pour que le Gouvernement dans l'intérêt de l'équilibre de nos budgets, reporte dès à présent une part importante de nos plus values sur l'amortissement.

Ces causes générales qui ont influé et qui influent encore sur le marché, je dois ajouter que la cherté des reports au moment de la liquidation de juin, n'a pas peu contribué à les aggraver. Je vous ai dit que cette cherté était le résultat des dispositions prises par les grandes compagnies qui ont réservé pour payer leurs coupons de juillet les fonds qu'elles emploient habituellement en reports.

En toute autre conjoncture, il n'y aurait pas lieu de se préoccuper de cette absence momentanée des capitaux, dont le retour sur le marché, sous une forme ou sous une autre, à brève échéance est en quelque sorte traditionnelle; mais cette fois, la politique se mettant de la partie, il y a lieu de croire que ce retour se fera attendre, les débiteurs devant subordonner leurs achats aux circonstances. Il est, au surplus, manifeste que le moment actuel est aux réalisations, on a même signalé hier et aujourd'hui des ventes à découvert d'une certaine importance, qui ont dû impressionner le marché.

Si le prix de l'argent à la liquidation des rentes, a été de 4 1/2 à 5 0/0, c'est-à-dire moitié plus cher qu'il l'est ordinairement, il a été encore plus élevé appliqué aux valeurs dont la liquidation a été fort pénible, il a fallu alors le payer huit et même neuf pour cent.

On pense généralement à la Bourse que quand bien même il ne surgirait aucun nouvel incident et que la situation reviendrait à son état normal, le mois de juillet se traînera péniblement et que le 5 0/0 n'y reverra pas les cours de 120 fr. Or, comme en août et en septembre la grande spéculation est en vacances et que les affaires n'ont lieu que sur une petite échelle, il faut considérer, au moins jusqu'en octobre le cours en question plutôt comme un but à atteindre que comme une limite à dépasser.

Le dernier bilan de la Banque se ressent des besoins créés par les échéances du 30 juin et 1^{er} juillet aussi bien que par ceux de la liquidation de la Bourse. Le portefeuille commercial, tant pour Paris que pour les succursales, a augmenté de 86,895,000 fr. La circulation des billets s'est accrue par voie de conséquence de 83,032,000 fr. et l'encaisse métallique a perdu 4,762,000 fr. Les comptes courants des particuliers ont diminué de 1,370,500 fr. Quant au compte créditeur du Trésor, il a gagné 32 millions, qui sont évidemment des fonds préparés pour le paiement des coupons du 3 0/0 en

juillet. Les bénéfices de la semaine se sont élevés à 853,000 fr.

La Bourse, fort agitée dès le début du marché, a éprouvé une baisse sensible.

On s'est entretenu vers la fin du marché, non seulement des troubles de Toulouse et de Béziers, mais de l'incident regrettable qui a eu lieu hier soir au Havre, où des Jésuites à peine arrivés de Caen, pour s'embarquer à destination de l'Espagne, ont été raillés et bafoués par une troupe d'énergumènes. On a appris avec satisfaction que grâce à l'intervention énergique d'un officier supérieur et de notre armée tous ces brailleurs ont été mis à la raison et que depuis, l'ordre n'a plus cessé de régner dans la ville.

Un autre incident a fort intéressé le public. On a appris qu'hier, à Limoges les PP. Jésuites Deschamps et Demarial, propriétaires, ont été réintégré sans condition, du consentement du préfet, dans les immeubles d'où ils avaient été expulsés. A l'audience des référés, M. Chauffour, représentant des deux Jésuites demandeurs, a exposé la satisfaction complète donnée à ses clients et a demandé acte de son désistement. Le tribunal a donné acte de la réintégration et du désistement. Les radicaux de Limoges sont furieux, mais les RR. PP. n'en ont été que plus vivement félicités par la population catholique.

Autre sujet qui prête à de nombreux commentaires. Je vous ai annoncé déjà plusieurs démissions données par des magistrats de Paris. On assure que celles de MM. d'Herbelot, de Raynal et Pagès, substitués à la Cour d'appel, sont certaines, et l'on indique comme probable celle d'un autre substitut à la Cour, M. Robert. Enfin, au parquet du tribunal de la Seine, en cite MM. Symonnet, Bonnet, Potier et Gastambide, comme devant renoncer à leurs sièges. C'est, à vrai dire, la désorganisation à peu près complète du parquet de la Seine.

On comprend si bien que l'agitation et surtout la désaffection sont dans l'air, que des précautions extraordinaires ont été prises dès ce matin, au Luxembourg, pour maintenir le silence, aux abords du Palais du Luxembourg. La rue de Tournon a été occupée par une brigade de sergents de ville sous les ordres d'un officier de paix. Des agents forment la haie le long des trottoirs. La Cour du Palais est occupée par des compagnies de gendarmerie mobile qui ont formé les faisaux; la garde ordinaire complète est effectif. L'accès du Palais est interdit à toute personne non munie d'une carte, et les journalistes ne sont pas admis dans les couloirs pour la première fois depuis cinq ans. Les journalistes de toute nuance ont dû dresser une protestation au président pour se plaindre de cette exclusion, mais rien n'a pu adoucir les consignes. On eût juré qu'on était enfermé dans une place assiégée.

Jusqu'ici heureusement, rien n'est venu justifier ces précautions extraordinaires. La pluie a contribué, il est vrai, à chasser les curieux. Mais je n'ose rien affirmer encore. Il faut, en effet, que cette démonstration militaire s'appuie sur des rapports de police. Nous voilà donc revenus aux beaux jours de panique et d'émeutes possibles.

On parle de l'arrestation de huit so-

FRUITLÉTON DU 5 JUILLET

- 33 -

LA MAIN COUPÉE

PAR F. DU BOISGOBEY.

CHAPITRE VI

Cette solitude ne déplaissait pas sans doute au nouveau venu, car il entra, et, bravant les ongles de poussière que soulevait le balayeur trop zélé, il alla s'asseoir dans un coin où l'on avait empilé les journaux fraîchement arrivés.

Il avait bonne tournure, et quoiqu'il fût très simplement vêtu et coiffé d'un chapeau bas de forme, on voyait bien qu'il avait l'habitude de se faire servir.

Le garçon digne interrompre l'exercice de nettoyage auquel il s'acharnait et vint demander poliment ce que désirait monsieur.

Monsieur commanda une tasse de chocolat et déposa, sans perdre de temps, un journal qu'il choisit entre plusieurs autres.

Ce n'était pas la politique ni les nouvelles du jour qui l'intéressaient, car il s'abandonna tout d'abord à la quatrième page où s'élevaient de longues colonnes d'annonces, et il lut avec beaucoup d'attention un homme qui cherche un renseignement et qui sait qu'il le trouvera là.

Il le trouva en effet, et tirant de sa poche un agenda, il se mit à copier au crayon un avis ainsi conçu :

« AMÉRIQUE DU NORD ET AMÉRIQUE DU SUD. Agence générale d'informations. Renseignements gratuits sur les meilleurs placements de fonds dans ces deux pays : mines, exploitations agricoles, entreprises industrielles. Indications d'emplois à remplir, principalement dans les professions libérales. On assure à toute personne intelligente une position bien rétribuée et pouvant conduire à la fortune.

« Frais de passage payés par l'agence. Avance de capitaux. Correspondants au Havre, à Hambourg, à Liverpool et dans toutes les principales villes des deux Amériques.

« S'adresser, de neuf heures à midi, rue de la Bienfaisance, 41, à M. Briare, représentant de l'agence. »

Evidemment, le jeune homme qui serra la copie de cette note dans son portefeuille était en quête d'un emploi transatlantique, emploi de sa personne ou emploi de son argent.

La dernière de ces deux alternatives semblait plus probable que l'autre, car il n'avait pas du tout l'air besoigneux, et rien qu'à sa façon de parler au garçon du café, on devinait qu'il n'en était pas à compter avec le prix d'un déjeuner.

Un observateur l'aurait classé à première vue parmi les gens comme il faut. Il est vrai que cette large catégorie se compose d'une infinité de sous-genres. L'inconnu pouvait être aussi bien un homme du monde atteint par une gêne

momentanée, qu'un capitaliste cherchant une affaire avantageuse.

Quoi qu'il en fût, il paraissait peu soucieux d'être vu déjeunant dans un café de troisième ordre, car il s'était placé de façon à tourner le dos à la rue, et au lieu d'ôser son chapeau de voyage, il l'avait enfoncé jusque sur ses yeux.

Mais il avait une de ces figures qu'on n'oublie pas quand on les a vues une seule fois, et si, par impossible, un des clients qui fréquentaient le cabinet de M. Dorgères était entré, il aurait reconnu sans peine le ci-devant secrétaire du banquier de la rue de Suresnes.

Et pourtant Robert de Carnoël était bien changé. Son teint avait pâli, ses yeux s'étaient creusés, ses traits avaient pris une expression de tristesse et d'inquiétude. Le geste était saccadé, la voix brève.

On eût dit qu'il se raidissait contre un danger prévu et on devinait qu'il avait souffert, qu'il souffrait encore.

Son attitude était à peu près celle d'un soldat qui vient de passer en faction une nuit pénible, et qui s'attend à être attaqué.

Il avala distraitement le chocolat et le petit pain que le garçon lui apporta au bout de vingt minutes, paya et sortit, après avoir regardé l'heure à sa montre.

La rue du Rocher est peu fréquentée, et il n'y vit que des passants qui ne firent aucune attention à lui.

Il se mit à la descendre en rasant les maisons et il tourna à droite par la rue de la Bienfaisance, dont il lut le nom sur une plaque municipale.

La maison qu'il cherchait était une des dernières de cette voie transformée sous le dernier empire, et cette maison avait très bonne apparence.

La façade ne portait aucune indication commerciale ou industrielle. Robert dut donc s'adresser au portier pour savoir où se tenait l'agence des deux Amériques.

M. Briare ? lui répondit une voix du fond de la loge, c'est à l'entresol, la porte à gauche.

La forme de ce renseignement donnait à penser que ce M. Briare constituait à lui seul tout le personnel de l'administration internationale.

Il importait à Robert de Carnoël. Il préférait même être dispensé de traverser des bureaux peuplés d'employés curieux et bavards.

M. Briare devait être un homme discret qui donnait ses consultations en tête à tête, et ce système convenait particulièrement à Robert, qui monta à l'entresol et sonna à la porte désignée.

Il fut reçu par un homme habillé en garçon de ministère, grand et gros comme un suisse de cathédrale et porteur d'énormes favoris en cicotelles.

Cet imposant personnage le toisa d'un coup d'œil et l'introduisit sans dire un mot, aussitôt qu'il eut prononcé le nom de M. Briare.

Sur les banquettes qui garnissaient l'antichambre commençaient deux domestiques en livrée administrative, taillés sur le même modèle que le premier.

Une agence gardée de la sorte devait être prospère et M. de Carnoël se félicita de

s'être si bien adressé.

L'homme aux favoris épais le fit passer par un couloir bordé de grillages garnis de rideaux verts derrière lesquels travaillaient sans doute de nombreux commis, et l'amena devant une porte qu'il ouvrit sans frapper.

Robert se trouva en présence d'un monsieur assis à une table chargée de papiers. La pièce, très-basse de plafond, était assez mal éclairée par un vitrage placé derrière le monsieur, dont la figure se trouvait ainsi à contre-jour.

Les murs étaient garnis de casiers pleins de cartons verts. Une pendule en marbre noir, ornée d'une statuette en bronze florentin représentant Christophe Colomb, trônait sur la cheminée où brûlait un bon feu de coke. Trois chaises de paille attendaient les visiteurs.

Cet ameublement n'était pas luxueux, mais il était tout neuf, d'où on pouvait conclure que l'agence ne fonctionnait pas depuis très-longtemps.

Le chef de ce cabinet sommairement aménagé était un homme entre deux âges, blond autant qu'on peut l'être, et frais comme une jeune fille.

Il était vêtu avec beaucoup de soin et il portait des lunettes d'or.

Comme il tournait le dos au jour, Robert ne put guère juger de sa physionomie, mais elle lui parut assez avenante.

Invité par un geste poli à prendre un siège, le jeune homme s'assit et demanda M. Briare.

« C'est moi, monsieur, répondit le représentant de l'agence. Veuillez me dire à

quel je dois l'honneur de votre visite.

« Je désirerais avoir des renseignements sur un des Etats de l'Union américaine, et j'ai lu dans un journal... »

« Que nous étions en mesure de vous les fournir. C'est parfaitement exact, monsieur, et vous ne pourriez pas mieux vous adresser. Nous sommes en relations directes avec la Californie, le Mexique, la Louisiane... »

« Il s'agit du Colorado. »

« Cela tombe à merveille. Nous avons dans ce pays-là une affaire de mines qui donne de superbes revenus. »

« Alors, monsieur, reprit incidemment M. Briare, vous ne venez pas demander un emploi? »

« Peut-être, cela dépendra de ce que vous allez me dire sur l'affaire que vous me citez ou sur une autre. Si j'en trouvais une qui me conviendrait, je serais disposé à y prendre un intérêt et à y accepter une place convenablement rétribuée. »

« Par conséquent, à passer en Amérique? »

« Sans doute. Je désire même partir le plus tôt possible, et si je ne m'entends pas avec vous, je partirai quand même. »

« Fort bien, monsieur. Puis je savoir à qui j'ai l'honneur de parler? »

« O'importe mon nom? Il ne s'agit pour le moment que de renseignements préliminaires. »

« Je vous demande pardon, mais nous avons des coutumes invariables. Les informations que notre agence communique à ses clients sont d'une nature confidentielle et nous désirons savoir à qui nous les livrons. (A suivre)